

## Arrêté N°POL-258/2023

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation sur la M163 et D145 (Partie comprise entre le M613 et Meyrargues) afin de permettre le Hydrocurage réseau des eaux pluviales, par l'entreprise SOMES du Mercredi 20/12/2023 au Vendredi 22/12/2023.

### A R R E T E

**Article 1** Afin de permettre l'hydrocurage réseau des eaux pluviales sur la M613 et la D145 (Partie comprise entre la M613 et Meyrargues) par l'entreprise SOMES, du Mercredi 20/12/2023 au Vendredi 22/12/2023, le stationnement et la circulation seront réglementés de la manière suivante :

- **D145 Fermée (dans le sens Vendargues - St Aunès) partie comprise entre la M613 et Meyrargues**
- **Travaux de nuit**
- **Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du chantier**
- **Rue barrée et interdite à la circulation, (sauf services publics et de collecte).** *Dans le cas où les travaux ont lieu un jour de collecte des ordures ménagères, et qu'il est impossible de laisser le passage du véhicule de ramassage, le permissionnaire devra faire en sorte que les sacs à collecter soient entreposés en amont ou en aval de la section barrée, afin que la collecte puisse être effectuée.*
- **Déviation mise en place par l'Entreprise par l'Avenue des Romarins à St Aunès**

**Article 2** Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés et mis en place par l'Entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions

**Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

**Article 4** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
- Mise en ligne le 14/12/2023
- Notifiée à l'intéressé

